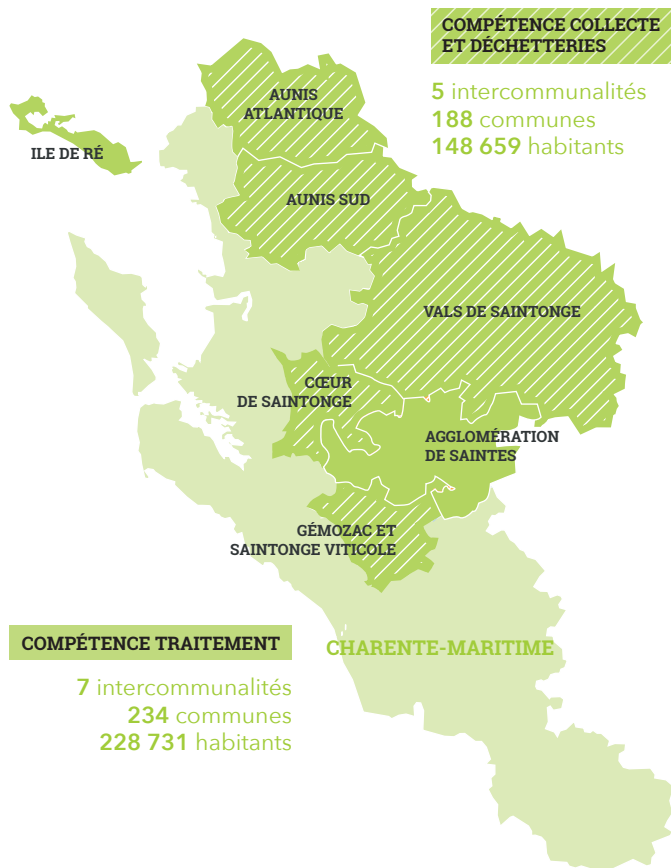




**PROGRAMME LOCAL
DE PRÉVENTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS (PLPDMA)
2020-2026**



cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

Syndicat Mixte de collecte, traitement et prévention des déchets & Économie Circulaire.

cyclab

Laboratoire d'innovation en Économie Circulaire de Cyclad.



JEAN GORIOUX,
Président



Les élus du Syndicat Mixte Cyclad se mobilisent depuis de nombreuses années pour la prévention, la réduction des déchets et la transition vers une économie circulaire. Cyclad a été pionnier dans la mise en place du compostage individuel et a fait partie des premières collectivités à s'engager dans un Programme Local de Prévention. Nous avons en parallèle développé des partenariats avec les Eco-organismes pour innover et tester de nouvelles filières de recyclage : extension des consignes de tri, meubles, coquilles, plâtre...

Labellisé Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet dès 2014, Cyclad s'est engagé dans un Contrat d'Objectifs Déchet et Économie Circulaire en 2016 avec 20 actions. Le bilan, présenté en février 2019, marque une volonté de porter une dynamique nouvelle, répondant aux enjeux écologiques et économiques. Cyclad a obtenu une baisse de 17 % des Ordures Ménagères Résiduelles entre 2014 (année de référence) et 2018.

Forts de ces engagements, les élus de Cyclad ont créé un laboratoire d'Économie Circulaire dédié à l'innovation et à l'expérimentation : Cyclab. La richesse des partenariats engagés avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire a rapidement été démontrée : 66 conventions signées, 350 rencontres, 20 ressources valorisées.

D'autres actions emblématiques ont été développées : l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire dans les centres-villes de Surgères et Aigrefeuille d'Aunis, l'implantation d'une unité de méthanisation agricole à Surgères en partenariat avec la Région et l'ADEME, l'émergence de démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale dans les zones d'activités, le déploiement de l'opération "Commerçants 0 déchet" co-portée par les adhérents, le renforcement des partenariats avec les collectivités adhérentes grâce aux politiques publiques (transition énergétique) portées en Aunis Sud, Aunis Atlantique, Saintes et Vals de Saintonge et aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire menées dans les territoires.

Ainsi, ce PLPDMA élaboré pour 6 ans, est l'une des composantes des orientations du Syndicat pour 2020-2026. Ce programme se veut ambitieux car nous souhaitons qu'il soit partagé par tous les acteurs du territoire. Nous souhaitons que cette dynamique du changement soit portée par tous afin d'avoir un territoire plus résilient, avec plus d'échanges et que les déchets deviennent une ressource pour cette économie circulaire.



Syndicat Mixte Cyclad

CS70019
1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères
05 46 07 16 66 - contact@cyclad.org

  @cyclad17

cyclad.org

DÉCRYPTAGE

SIGLES UTILISÉS :

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCES	Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDA	Communauté d'Agglomération
CDC	Communauté de communes
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CODEC	Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire
CSR	Combustible Solide de Récupération
DAE	Déchets d'Activités Économiques
DBTP	Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics
DD	Déchets Dangereux
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DND	Déchets Non Dangereux
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
EC	Économie Circulaire
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale
ESS	Économie Sociale et Solidaire
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
JRM	Journaux Magazines Revues
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAT	Plan d'Alimentation Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD	Plan National de Prévention des Déchets
PRPGD	Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets
SEDD	Semaine Européenne du Développement Durable
SERD	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
TEPOS	Territoire à Énergie Positive
TER	Territoire Économe en Ressources
TPE	Très Petite Entreprise
TZGZD	Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet

DÉFINITION :

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) = Ordures ménagères résiduelles (OMR)
+ emballages (dont verre) + Journaux
Magazines Revues (JRM)

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = Ordures Ménagères Assimilés (OMA)
+ Déchetterie

1/ LA PLACE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE CYCLAD

1.1 QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets

Ménagers et Assimilés (DMA). Les PLPDMA permettent ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

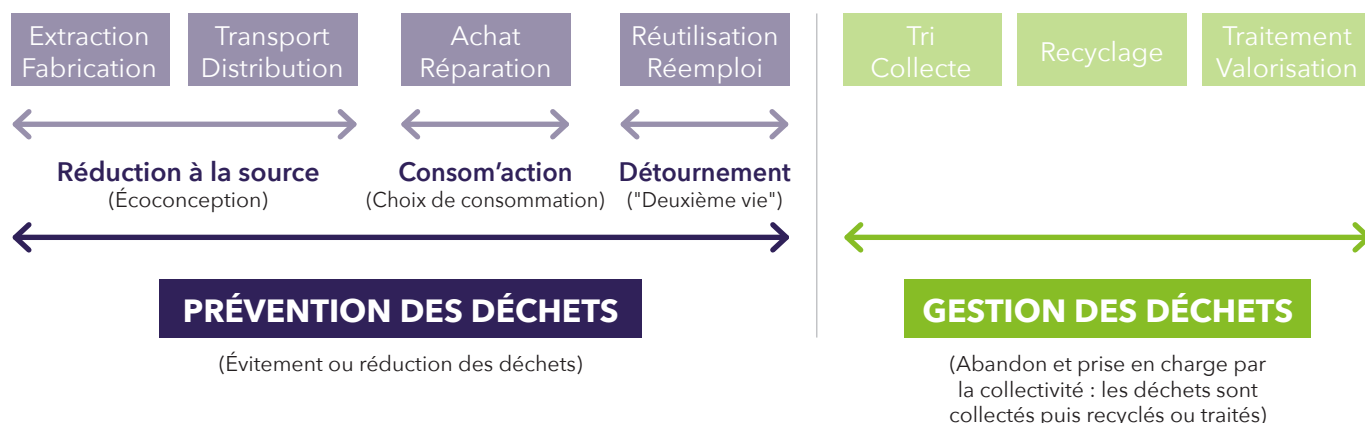
1.2 PLPDMA : QUELS SONT LES 7 ENGAGEMENTS DE CYCLAD ?

- Affirmer une volonté politique forte de réduction des gaspillages et de la production des déchets, incarnée par un.e élu.e engagé.e et disponible.
- Installer et entretenir une gouvernance participative opérationnelle (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) dans laquelle tous les acteurs du territoire pourront interagir concrètement.
- Nouer des partenariats pérennes et valoriser l'engagement de chacun.
- Intégrer le PLPDMA dans une vision politique globale du territoire et mettre en évidence les bénéfices croisés (TEPOS, PAT, PCAET, EIT, projets associatifs...)
- Mobiliser une équipe projet rassemblée autour d'une animatrice ou d'un animateur formé.e et dédié.e.
- Mettre en place un pilotage et un suivi rigoureux du programme et des actions.
- Donner du sens aux résultats du PLPDMA et les diffuser largement auprès des habitants.

1.3 QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets débute dès la conception. La prévention regroupe toutes les phases qui évitent, réduisent ou reportent les étapes de gestion du produit devenu déchet suite à l'abandon par son propriétaire.

Il s'agit de mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets. Ces actions de prévention ne sont efficaces que si les acteurs locaux se les approprient.



1.4 CADRE RÉGLEMENTAIRE

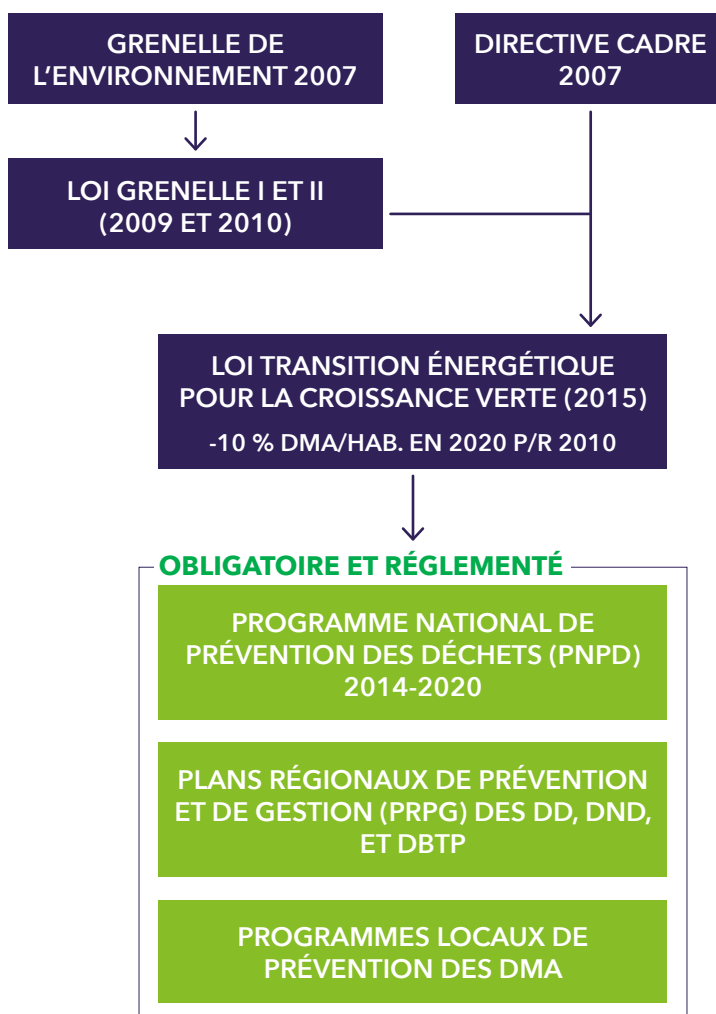
La réglementation française encadre la prévention des déchets à trois niveaux :

- National : Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD)
- Régional : Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)

- Local : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Syndicat Mixte Cyclad doit donc mettre en place son propre programme comme prévu par le décret n°2015-662 du 14 Juin 2015.

CADRE NORMATIF SYNOPTIQUE (SOURCE ADEME 2017)

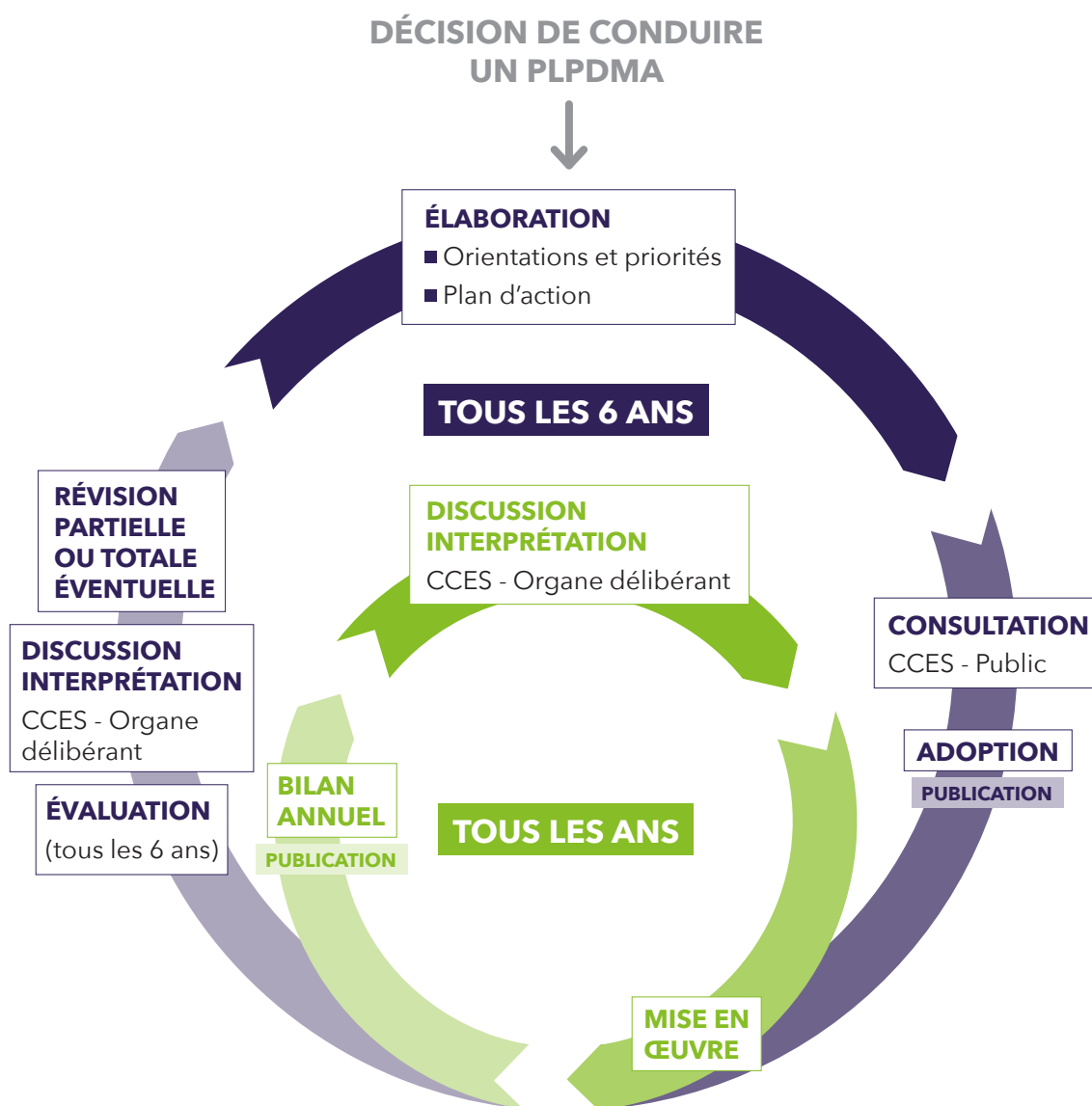


Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Le PLPDMA local couvrira la période 2020-2026 fixant ainsi le cadre et les objectifs à atteindre pour les années à venir. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6

ans d'après les modalités fixées par le décret du 10 juin 2015. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES.

Le Comité Syndical de la collectivité doit délibérer sur le contenu du PLPDMA pour le rendre officiel après une consultation publique. Ce document réglementaire et obligatoire va permettre de détailler les actions prévues,

par tranche de 6 ans, pour atteindre, à minima, les objectifs fixés par les plans nationaux et régionaux. La baisse doit s'effectuer sur la totalité des déchets (hors gravats) y compris sur les déchets recyclables.



UN PROGRAMME PARTAGÉ

La **CCES** est obligatoire et a pour rôle de coordonner, donner son avis et émettre des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif. Sa composition n'est pas imposée réglementairement et peut être commune à une commission déjà en place sur le même sujet.

Cyclad : une CCES au champ d'action étendu

Le choix local se porte sur la mise en commun des commissions pour le PLPDMA et le référentiel Économie Circulaire en cours avec l'ADEME. La CCES interviendra donc de façon transversale sur toutes les actions liées à la prévention des déchets sur l'ensemble du territoire.
(cf 1.4 / Avenir de 2020 à 2026)

Les collectivités ont la charge d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre leur PLPDMA, en s'appuyant sur :

- Des élus référents pour porter le PLPDMA,
- Une équipe projet : l'élaboration et l'animation de ce programme est assuré par un.e chargé.e de mission dédié.e,
- Une équipe action terrain : le pôle "Zéro Déchet", composé fin 2019 de 7 agents.
- La CCES au rôle consultatif.

Actualisation des acteurs, partenaires, et relais potentiels

Pour réussir ce PLPDMA, le projet doit fédérer, dans une démarche participative de co-construction, la participation de l'ensemble des acteurs du territoire :

- les acteurs publics, qui doivent se montrer exemplaires,
- les acteurs privés, associatifs, et de l'ESS qui doivent

produire de manière responsable, proposer des alternatives durables de consommation aux citoyens et aux acteurs publics,

- les citoyens qui doivent consommer de manière plus responsable en luttant contre le gaspillage alimentaire, en limitant l'achat de produits à usage unique, en étant acteurs de leur choix.

La **consultation publique** est imposée afin que le PLPDMA soit une démarche participative en lien avec tous les acteurs du territoire.

La consultation se déroule de la manière suivante :

- Projet du PLPDMA téléchargeable sur le site internet de la collectivité
- Projet du PLPDMA consultable au siège administratif de la collectivité,
- Présentation du projet du PLPDMA à la CCES et au Comité Syndical de Cyclad.

Le PLPDMA adopté est élaboré pour 6 ans avant d'être partiellement ou totalement révisé. Il est un prolongement des démarches Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet et CODEC, approuvé par les élus et par l'ADEME. Il s'intègre également dans la démarche de labellisation Économie Circulaire qui est en cours et donc sur **des objectifs pour 2020 avec une projection jusqu'à 2026.**

Le **PLPDMA** est voté pour 6 ans, il est ensuite révisable ou peut faire l'objet de changements significatifs. Un bilan annuel est réalisé avec une présentation à la CCES, cette évaluation qui portera également sur la démarche Économie Circulaire sera communiquée au grand public par le biais du rapport annuel.

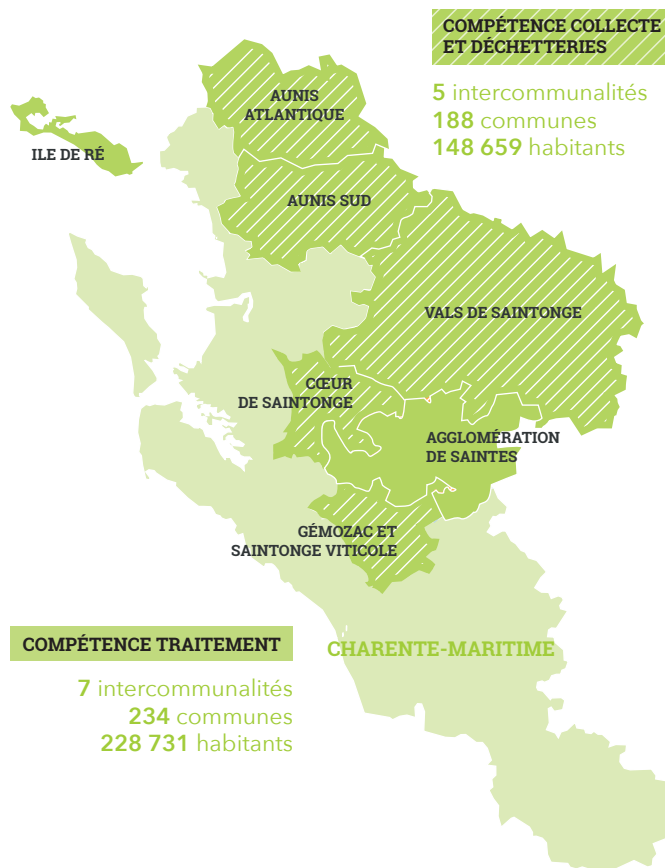
1.5 LE TERRITOIRE ET SES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Le territoire de Cyclad a fortement évolué. En 2006, il comptait 130 000 habitants pour environ 230 000 actuellement. Les dernières intercommunalités adhérentes sont Cœur de Saintonge en 2016 et Gémozac en 2017.

Les programmes de prévention présentés ci-dessous n'ont donc pas été déployés de manière homogène sur l'ensemble du territoire actuel de Cyclad.

En 2019, Cyclad compte 132 agents dont **10 temps plein interviennent sur les actions de prévention**. Une vice-présidente est dédiée à l'Économie Circulaire.

Les actions de prévention sont régulièrement présentées notamment dans le cadre du rapport annuel. Y figurent les résultats synthétisés de l'Économie Circulaire, du Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet (TZGZD), du tri des biodéchets et de la valorisation.

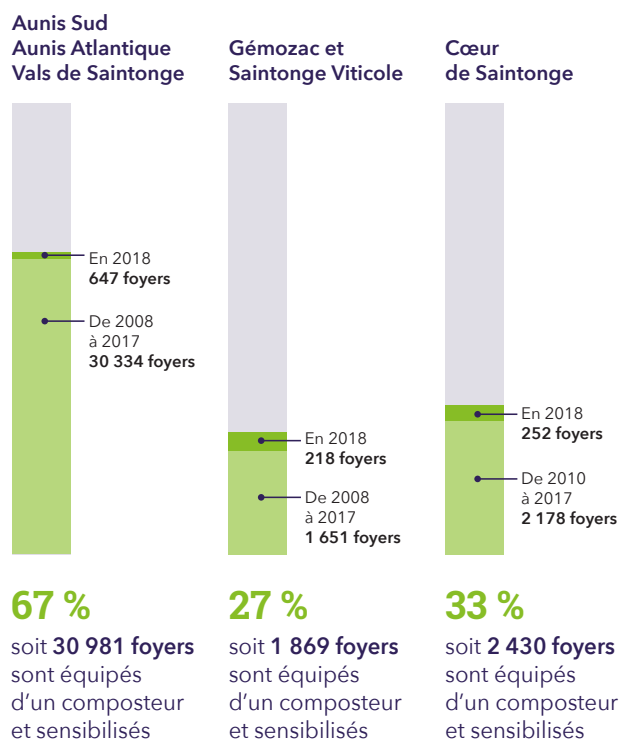


2006 / 2009

Déploiement du compostage individuel :

Dès 2006 les élus ont souhaité mener des tests de compostage individuel afin de réduire de manière significative la part de biodéchets dans les ordures ménagères. En 2008 ils ont décidé de déployer cette pratique sur l'ensemble du territoire. Cette opération baptisée "**Magicien composteur**" a été dès le démarrage une opération d'équipement et de sensibilisation de grande envergure.

Aujourd'hui plus de 35 000 foyers sont équipés.
En fonction de la date d'adhésion des territoires le taux d'équipement varie de 27 à 67 %.



2009 / 2016

Cyclad - Programme Local de Prévention : Cyclad a été la première collectivité de Charente-Maritime à s'engager dans ce programme en 2009. Les actions réalisées sur cette période ont permis une diminution de près de 15 % des OMA.

CDA de Saintes - Programme Local de Prévention : Mis en place entre 2011 et 2016. Il s'appuie sur 15 actions principales dont 2 actions phares sur des foyers témoins et du compostage collectif. Il a permis de réduire de 15 % les OMA.

Ces programmes ont été des accélérateurs pour le déploiement d'une politique publique ambitieuse de prévention des déchets. Les objectifs du Grenelle votés en 2009 fixaient un premier palier de diminution de 7 % d'ordures ménagères et assimilées (verre + papier + emballages recyclables + ordures ménagères) par habitant sur une période de 5 ans.

2016 / 2018

Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) : l'ADEME a proposé aux territoires exemplaires de s'engager dans une démarche territoriale forte en faveur du développement de l'économie circulaire. Cyclad a ainsi été la première collectivité du département de Charente-Maritime à signer un CODEC. Les actions portées ont notamment permis de créer CycLAB le laboratoire d'innovation circulaire de Cyclad et de créer des liens sur cette thématique avec les acteurs du territoire. Les résultats obtenus sur les DMA sont de -3 % hors gravats et de -8 % pour les OMA.

2014 / 2020

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : en réponse à l'appel à candidature du Ministère, Cyclad a fait partie des 51 premiers territoires nationaux labellisés. Cet engagement, non réglementaire, souligne la volonté politique d'engager le territoire dans une démarche de

prévention et de réduction des déchets à la source. Ce programme ambitieux s'appuyait sur **l'engagement de 35 partenaires** du territoire et **15 idées fortes**.

OBJECTIFS 2020



ORDURES MÉNAGÈRES

Atteindre
165kg/hab/an
(territoire collecte)



EMBALLAGES

+30 %
d'emballages collectés.
Les collecter plus souvent que les ordures ménagères



BIODÉCHETS

100 %
des foyers équipés pour le tri des biodéchets alimentaires



DÉCHETTERIES

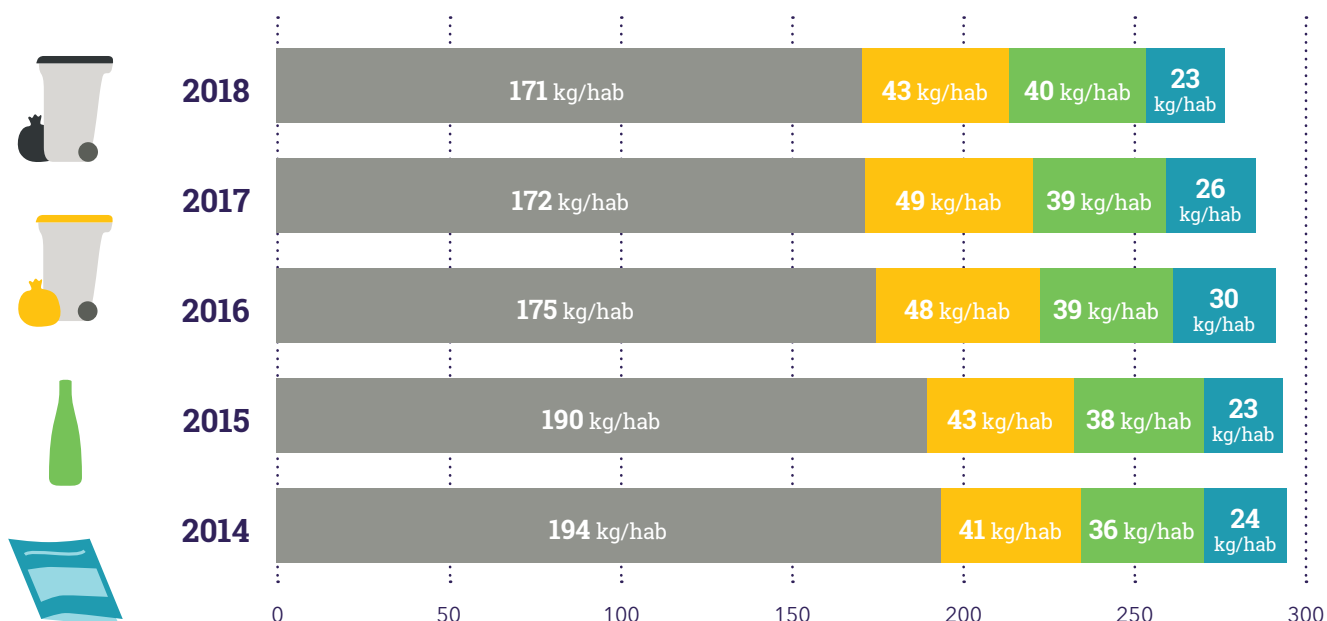
Installer des
espaces de réemploi



CYCLAB

Développer des
filères locales
de recyclage et créer de **l'emploi**

L'ensemble de ces programmes a permis une baisse régulière des OMA qui se poursuit actuellement. En 2006 la production d'OMR était de 252 kg/hab/an ; elle était de 171 kg/hab/an en 2018.



À VENIR, DE 2020 À 2026

Le Référentiel Économie Circulaire : Ce PLPDMA s'intègre dans une démarche globale et transversale menée avec les acteurs du territoire pour mettre l'Économie Circulaire au cœur du projet de Cyclad. Le syndicat déploie donc le référentiel "Économie Circulaire" développé par l'ADEME.

Ce dispositif a pour objectif d'aider concrètement les collectivités à dresser un état des lieux de leur politique en matière d'économie circulaire et à mesurer leur performance globale afin de déterminer leur stratégie d'actions. Il englobe les différentes thématiques de l'économie circulaire dont la prévention et la gestion des déchets, l'écologie industrielle et territoriale, la mobilisation des acteurs économiques, les achats et la consommation responsables... Cet outil, co-construit, sera un outil de pilotage partagé avec les différents acteurs du territoire.

Le label Économie Circulaire permet de mesurer et cibler les actions selon 5 axes (1 axe stratégique, deux axes "techniques", 2 axes "moyens"), 21 orientations et 83 niveaux actions. Au travers de ces indicateurs clés il sera un véritable outil pour les acteurs du territoire, d'appui au processus de management, de suivi et d'évaluation de la démarche et d'amélioration continue.

La CCES sera donc active sur l'ensemble du référentiel "Économie Circulaire". Elle sera transversale sur tout le territoire de Cyclad. Elle travaillera en partenariat avec tous les acteurs. Elle sera l'outil de mesure et de réorientation des actions.

2/ LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE - AXES DE TRAVAIL

L'état des lieux du territoire, s'appuie notamment sur des campagnes de caractérisation. Les flux de déchets possédant un fort potentiel de réduction et de valorisation, ont été identifiés. Il s'agit des biodéchets, du bois, des déchets du BTP, du matériel informatique :

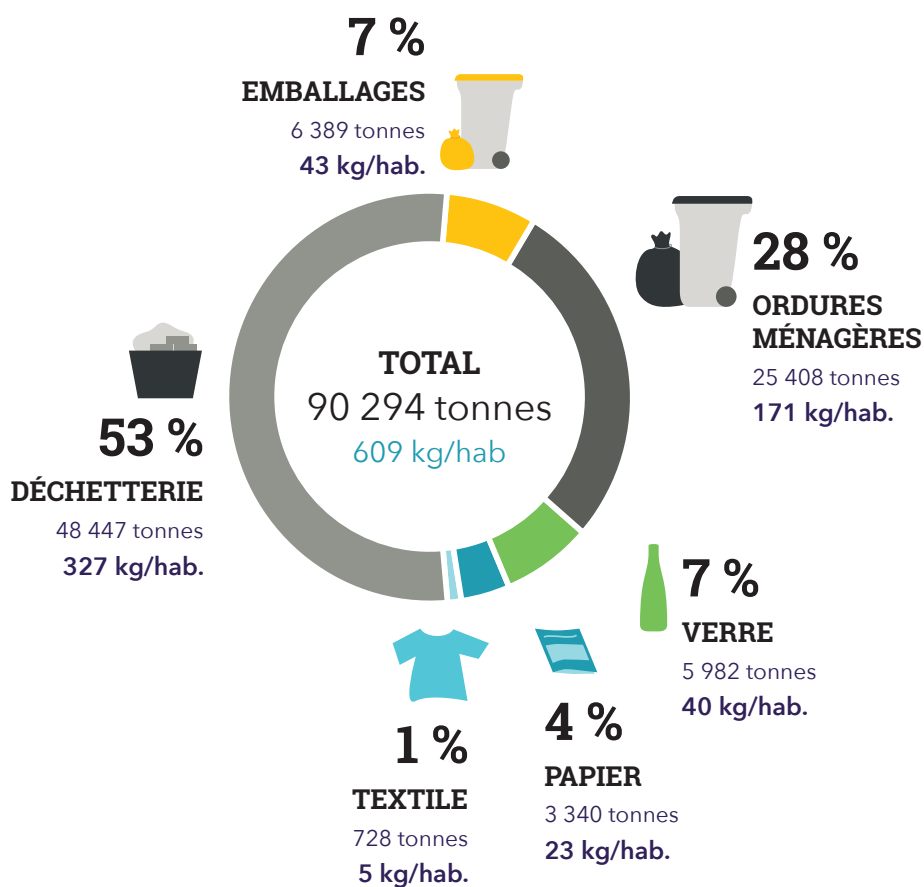
■ **Les biodéchets** représentent encore 35 % des OMR. Différents tests de collecte séparée sont réalisés en partenariat avec l'ADEME. Cyclad répond à l'appel à projet TRIBIO en janvier 2020 pour renforcer la prévention, la réduction à la source et la collecte séparée sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2023.

■ **Le bois** : le territoire est riche d'activité économique autour du bois. Grâce à Cyclad des acteurs ont été identifiés pour le travail des chutes de bois, pour le réemploi ou la transformation des meubles... Des réponses adaptées peuvent être apportées en fonction des typologies d'acteurs.

■ **Les déchets du BTP** et notamment les gravats représentent une part importante des déchets du territoire. Il existe une demande en granulats des collectivités et des artisans. Ainsi, en partenariat avec Cyclad, l'entreprise GCM-GAIA, a développé des produits issus de la valorisation des gravats : la gamme Recygrave. Fort de cette expérience le but est d'étendre le développement de ce type de valorisation.

■ **Le matériel informatique** : Si le constat de fracture numérique a été fait sur les parties rurales de nos territoires des réponses locales peuvent être apportées. Le département de Charente-Maritime déploie la fibre à l'horizon 2022 et de nombreuses entreprises disposent d'un parc informatique régulièrement renouvelé. En parallèle, des acteurs sont identifiés pour remettre en état, installer des logiciels gratuits et former des habitants. Cyclad étant site pilote pour l'Eco-organisme en charge de la valorisation des DEEE, il est intéressant de retenir ce flux comme support important de développement de l'économie circulaire.

Aujourd'hui la production moyenne des habitants du territoire qui adhèrent à l'ensemble des compétences (prévention, collecte, traitement) est de 609 kg/hab/an de DMA. Afin de préciser ces flux, des caractérisations régulières sont réalisées. Elles permettent également de mesurer les résultats des programmes et proposer de nouvelles actions adaptées. Ces caractérisations sont principalement faites sur le tout-venant de déchetterie, les emballages et les ordures ménagères.



En 2017, lors de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères Cyclad a fait réaliser par un bureau d'études 35 échantillons sur

son territoire. Ces données précises nous permettent de mieux connaître **la composition de nos déchets.**

171 kg
par an
par habitant



- 0,1 % PILES
- 0,5 % DEEE
- 3 % TEXTILES
- 3,4 % VERRE
- 9,5 % PAPIER
- 12,5 % GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- 18 % NON VALORISABLE
- 25 % EMBALLAGES
- 28 % BIODÉCHETS

2.2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS

- Portage politique fort avec prise des compétences EC et EIT en 2019
- Culture ancrée de la démarche projet.
- Atteinte des objectifs du CODEC.
- Moyens humains dédiés à la prévention et à l'Économie Circulaire : 10 agents.
- Création d'un service transversal Communication et animation du territoire.
- Ancrage d'actions emblématiques : compostage, stop-pub, "Donnez/Prenez", gaspillage alimentaire...
- Actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public fréquentes et variées.
- Acteurs locaux engagés (associations, acteurs de l'ESS, commerçants 0 déchet...)
- Redevance incitative sur la CDA de Saintes.
- Création de Cyclad, laboratoire d'innovation en économie Circulaire

OPPORTUNITÉS

- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- Feuille de route Économie Circulaire
- Loi Anti-gaspillage et économie circulaire
- Région engagée dans la prévention et l'Économie Circulaire (Programme Néo Terra)
- Département engagé auprès des collèges.
- Tissu associatif dynamique sur la thématique (EIT, ESS, associations de protection de l'environnement, boutiques solidaires...).
- Confiance des Eco-organismes.
- Travail en transversalité avec les adhérents pour les programmes de territoire (EIT, PCAET, TEPOS, PAT, Gaspillage alimentaire...).
- Prise de conscience de la population française pour changer les modes de consommation

FREINS

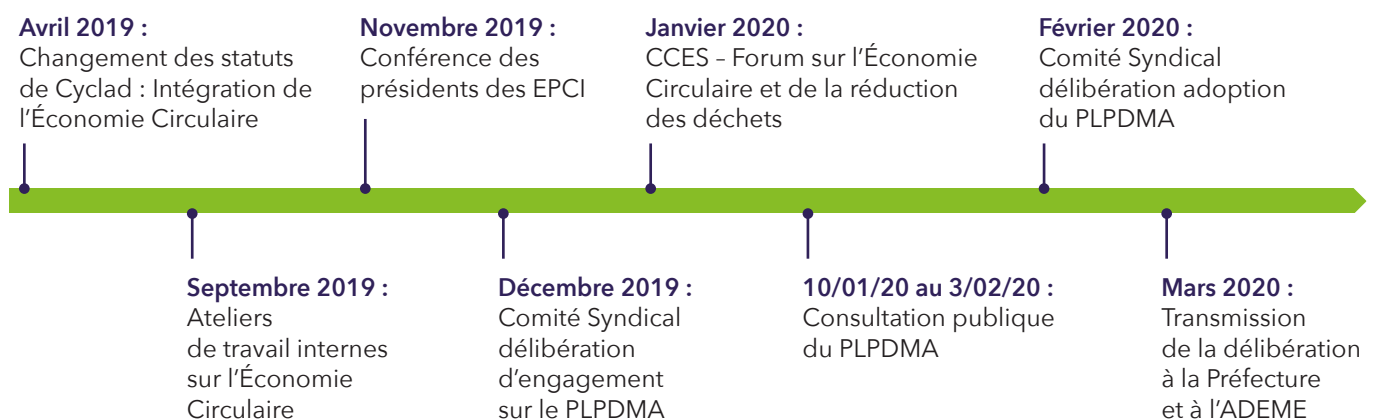
- Compétences économiques portées par les adhérents.
- Manque d'outils de traitement pour la valorisation.
- Tissu économique représenté par une majorité d'entreprises de petite taille, plus difficiles à mobiliser.
- Difficultés de monter des partenariats non financiers avec les chambres consulaires.
- Nombre de mairies très important 234 communes donc de nombreux acteurs à mobiliser.
- Hétérogénéité de la prévention selon les territoires.
- Peu de partenariats avec les GMS.

MENACES

- TGAP qui impacte à la hausse les cotisations des habitants.
- Défiance des habitants à cause des coûts "je trie de plus en plus, et le coût augmente !"
- Un contexte économique difficile pour les foyers.
- Un contexte difficile pour l'implantation de nouveaux outils de traitement et de recyclage
- Collectivités adhérentes préoccupées par La loi NOTRe donc potentiellement moins disponibles pour de nouveaux projets qui plus est transversaux.

2.3 MISE EN ŒUVRE

La démarche est consultative pour favoriser un dialogue transparent avec les acteurs du territoire.



3/ LES ACTIONS DU PLPDMA

3.1 PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES RETENUES

Les actions s'articuleront autour de 8 thématiques en cohérence avec les politiques nationales, régionales et les objectifs de l'ADEME. Elles s'attacheront à couvrir l'ensemble des 7 piliers de l'Économie Circulaire :

1. Gouvernance participative
2. Exemplarité des collectivités
3. Communication et sensibilisation à la prévention
4. Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets verts des communes
5. Lutte contre le gaspillage alimentaire
6. Accompagnement des acteurs du territoire
7. Réemploi et réparation
8. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

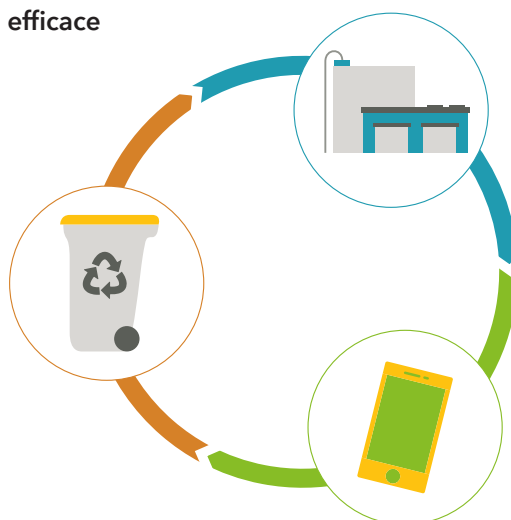
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3 domaines, 7 piliers

Prévention et gestion efficace des ressources

GESTION DES DÉCHETS

Recyclage (matière et organique)



OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Extraction/exploitation et achats durables
Éco-conception (produits et procédés)
Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
Économie de la fonctionnalité

DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

Consommation responsable
Allongement de la durée de vie

3.2 LES OBJECTIFS DU PLPDMA

Les objectifs de réduction sont définis dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets à l'élaboration duquel Cyclad a contribué.

	En 2025	En 2031
Objectifs de baisse des DMA* (année de référence 2010)	-12 %	-14 %
Objectifs de baisse des déchets du BTP (année de référence 2015)	-5 %	-10 %
Détournement des biodéchets des OMR (année de référence 2015)	-14 %	-18 %
Part des biodéchets dans les OMR (année de référence 2015)	-37 %	-53 %

*Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = Ordures ménagères résiduelles (OMR) + emballages (dont verre) + papiers + apports en déchetterie

LES 25 FICHES ACTIONS DU PLPDMA

Les actions sont déclinées en 25 fiches (annexées à ce document) caractérisées par :

- des objectifs
- un descriptif
- un planning prévisionnel
- des partenaires à mobiliser
- des résultats attendus

Axe 1 Gouvernance participative

Action 1 : Constitution de la CCES et structuration des données du territoire

Action 2 : Animation du PLPDMA et renseignements des programmes des collectivités adhérentes

Axe 2 Exemplarité des collectivités

Action 3 : Charte d'engagement des adhérents et développement de communes "Zéro Déchet"

Action 4 : Eco-exemplarité et développement des achats durables

Axe 3 Communication et sensibilisation

Action 5 : Sensibilisation de proximité : animation de défis zéro déchets pour les particuliers, promotion du STOP PUB, promotion et valorisation des actions menées sur le territoire par tous les acteurs : SERD, SEDD, visites de centre de tri...

Action 6 : Promotion de la consommation responsable : achat en vrac, commerçants zéro déchet, "Pépites", Économie de la fonctionnalité

Action 7 : Soutien aux ateliers Zéro Déchet : couture, cosmétiques, produits ménagers...

Axe 4 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets verts des communes

Action 8 : Développement de la collecte séparée des biodéchets

Action 9 : Aide à la gestion des déchets verts des communes

Axe 5 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 10 : Accompagnement de la restauration collective dans la démarche de la réduction du gaspillage alimentaire

Action 11 : Stages et projets tutorés autour du gaspillage alimentaire

Action 12 : Donner une visibilité régionale et nationale à des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Action 13 : Accompagnement des entreprises à la mise en place du tri 5 flux

Action 14 : Clubs d'entreprises et services développement économique - Journée dédiées en déchetteries

Action 15 : Accompagnement des entreprises dans des démarches EIT

Action 16 : Accompagnement des projets innovants "trophées CyclaB"

Action 17 : Accompagnement des acteurs du BTP

Action 18 : Accompagnement des éco-manifestations

Action 19 : Favoriser la recherche et le développement

Axe 7 Réemploi, Réparation, Don

Action 20 : Associations et acteurs de l'ESS - Mise en place de Bricothèque

Action 21 : Promotion de la réparation

Action 22 : Soutien au réemploi : recycleries, boutiques solidaires, CyclaB'Box, caisson de réemploi...

Action 23 : Promotion des zones de gratuité de proximité, du don

Axe 8 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 24 : Mise en place du paiement des professionnels en déchetteries

Action 25 : Sensibilisation des collectivités à la mise en place de la TEOMi et/ou Redevance Incitative